

Format de citation

Farcy, Jean-Claude: Rezension über: Luc Forlivesi /
Georges-François Pottier / Sophie Chassat (eds.), *Éduquer et punir.*
La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray (1839-1937), Rennes:
Presses universitaires de Rennes, 2005, in: ~ *Annales. Histoire,*
Sciences Sociales, 2007, 5 - Justices et criminalité, S. 1227-1228,
DOI: 10.15463/rec.1189726999, heruntergeladen über Website

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

Cet article peut être téléchargé et/ou imprimé à des fins privées.
Toute autre reproduction ou représentation, intégrale ou
substantielle de son contenu, doit faire l'objet d'une autorisation (§§
44a-63a UrhG / German Copyright Act).

**Luc Forlivesi,
Georges-François Pottier
et Sophie Chassat (dir.)**

*Éduquer et punir. La colonie agricole
et pénitentiaire de Mettray (1839-1937)*

Rennes, Presses universitaires de Rennes,
2005, 256-xxiv p.

Cet ouvrage collectif réunit les communications prononcées au cours d'un colloque organisé par les archives départementales d'Indre-et-Loire sur l'une des plus célèbres institutions pénitentiaires pour mineurs, la colonie agricole de Mettray. La renommée de l'établissement, entretenue par ses fondateurs dès l'origine, comme en témoigne l'immense correspondance de Frédéric-Auguste Demetz, est un des axes majeurs de l'ouvrage qui ne manque pas de rappeler que Mettray a inspiré, au-delà d'une littérature hagiographique, des œuvres majeures tant au plan littéraire (le *Miracle de la rose* de Jean Genet) que scientifique. L'organisation et le fonctionnement de cette « maison de redressement » sont devenus le symbole et le modèle du *carcéral* pour Michel Foucault (dernier chapitre de *Surveiller et punir*). Sophie Chassat propose d'ailleurs une analyse brillante du « cercle carré du carcéral » que constitue Mettray pour Foucault, dévoilant comment la colonie représente à ses yeux la « forme la plus achevée du Panoptique », qui utilise le minimum de forces pour obtenir le maximum de surveillance et de contrôle sur les jeunes qui y sont placés (17 000 sur un siècle). Derrière le plan carré de l'institution, surplombé par une chapelle-mirador, « l'œil du pouvoir est partout à Mettray » sans apparemment user de violence. Tout est dans l'action morale et pédagogique, avec une observation minutieuse et permanente des faits et gestes des colons qui séduit tant la foule des visiteurs philanthropes de tous les pays d'Europe, admiratifs devant ce modèle de l'éducation surveillée dont ils cherchent à s'inspirer pour fonder un « autre Mettray », dans leur propre pays, à l'exemple du « Mettray néerlandais » ouvert en 1852 par Willem Suringar.

Les contributions historiques nuancent fortement cette notion de modèle. Au préalable, dans une introduction historique générale,

Jean-Jacques Yvoret rappelle très justement que la colonie agricole n'est que l'une des « trois voies de la correction » utilisées en France et en Europe, avec la prison et le patronage (surveillance en milieu naturel), dans la prise en charge des mineurs de justice. Les débats doctrinaux sur les bienfaits et inconvénients de l'isolement cellulaire ou de la moralisation par le travail de la terre masquent souvent « l'existence d'une véritable chaîne carcérale où prison, colonie et patronage s'articulent », la circulation des jeunes entre les trois types d'établissements allant de pair avec celle des modèles pédagogiques et punitifs dans la pratique. Ensuite, Mettray est sans doute un exemple emblématique, mais un exemple resté unique comme le montre bien Éric Pierre qui insiste sur la « singularité » de cette colonie agricole dont la naissance bénéficie de circonstances exceptionnelles : forte personnalité de son fondateur, F.-A. Demetz, soutien massif des notables – dont Jacques Bourquin donne une analyse détaillée –, neutralité d'une administration pénitentiaire divisée, contexte d'inquiétude sociale liée à la prise de conscience de l'existence des classes dangereuses dans les grandes cités. Mais si la loi du 5 août 1850 invite à « copier Mettray » en préconisant le développement des colonies agricoles privées, c'est une « injonction de courte durée », l'administration pénitentiaire n'ayant ensuite de cesse, dès le Second Empire, de contrôler et de limiter l'influence de ces établissements privés. Finalement, à partir de la III^e République, le modèle des débuts reste bien isolé et entre dans une « longue agonie », devenant le symbole des bagnes d'enfants. Significative est à cet égard l'évolution des représentations littéraires, de l'éloge poétique des débuts – suscité par les concours académiques – au dénigrement des romans de la fin du XIX^e siècle, tel *Le coupable* de François Coppée. La presse n'est pas en reste et exploite les scandales, comme le suicide en 1909 d'un jeune pensionnaire de la Maison paternelle, section de la colonie destinée aux enfants placés sous correction paternelle, qui suscite une violente campagne contre l'établissement.

Plusieurs contributions étudient des aspects particuliers de la colonie, notamment son

architecture que Philippe Saunier analyse comme « une étonnante hybridation de trois programmes dont elle tente la synthèse : le carcéral, l'hospitalier et la cité utopique », alliant la simplicité des bâtiments en harmonie avec le cadre naturel et l'usage auquel ils sont destinés, la rusticité ayant valeur pédagogique. La monographie d'Abel Blouet, architecte de la colonie et théoricien plus qu'acteur de la réforme pénitentiaire, complète heureusement cette analyse, alors qu'il manque dans ce recueil une étude sur le fondateur de Mettray. Si la pédagogie à l'œuvre dans l'institution, qui associe instruction élémentaire, éducation physique, moralisation et apprentissage professionnel, est commune à toutes les colonies agricoles, la création, dès l'origine, de l'école des contremaîtres destinée à fournir l'encadrement des enfants est originale et peut être considérée – dans son organisation comme dans ses objectifs – comme la première école d'éducateurs. Une première esquisse prosopographique du personnel de la colonie est proposée avec la présentation de neuf « familles au service de la colonie », reconstituées par le Cercle généalogique de Touraine.

En revanche, comme souvent dans les travaux réalisés sur ce genre d'institutions, les premiers intéressés, les jeunes délinquants qui y sont placés, sont les grands absents de l'ouvrage. Sans doute, ce n'était pas l'objectif recherché et, de plus, les dossiers personnels des colons ont disparu, ce qui pose le problème plus général de la conservation des archives privées, évoqué par Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France. Mais on voudrait en savoir plus sur ces jeunes, à peine aperçus au travers des rapports annuels d'activité du conseil d'administration de l'établissement, cités par Georges-François Pottier pour la période correspondant au séjour de Jean Genet (1926-1929). Les fréquentes mentions d'évasions et d'auto-mutilations – des pupilles se grattent jusqu'à l'os le devant des jambes – interrogent l'œuvre de disciplinarisation et les résistances qu'elle peut rencontrer. N'est-ce pas également ce niveau, essentiel, qu'il faudrait prendre en compte pour mieux appréhender les limites du « modèle » Mettray ?

Frédéric Vesentini

Pratiques pénales et structures sociales.

L'État belge et la répression du crime en temps de crise économique (1840-1860)

Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant/

Université catholique de Louvain,

« Temps et espaces », 2006, 346 p.

L'histoire de la criminalité a connu un essor décisif dans les années 1980 à la suite d'approches sérielles proposées, pour l'époque moderne et pour la période contemporaine, par les *Annales de Normandie*. La seule étude globale reste, encore aujourd'hui, celle conduite par Gabriel Désert pour l'ensemble de la France à partir du *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, document comptable qui enregistre les informations chiffrées fournies chaque année depuis 1825 par les juridictions pénales et recueillies par la Chancellerie¹. Depuis, si l'on excepte les travaux prosopographiques consacrés au personnel judiciaire, ce sont les approches qualitatives qui ont été privilégiées et rares sont les recherches qui tentent de renouer, en les renouvelant, avec les méthodes et les résultats proposés il y a trente ans. Certes les travaux de Pierre Tournier ou de Bruno Aubusson de Cavarlay, dans une perspective sociologique ou criminologique, ont montré tout le bénéfice que l'on pouvait retirer d'une analyse sérielle, mais depuis longtemps, Philippe Robert a mis en évidence toutes les difficultés relatives à la « mesure du crime »². Aujourd'hui, nul n'ignore que la statistique judiciaire enregistre davantage le rythme d'activité des juridictions répressives que le mouvement de la délinquance ou de la criminalité.

Autant dire que le livre de Frédéric Vesentini est important. Il s'inscrit dans le sillage des travaux de jeunes chercheurs belges particulièrement dynamiques comme Charlotte Vanneste, dont l'étude porte sur les prisons, les logiques économiques et les ressorts sociaux de l'emprisonnement, ou comme Axel Tixhon qui s'est interrogé sur le « pouvoir des nombres » en suivant les utilisations des statistiques judiciaires de 1795 à 1870³. Le titre du livre, tiré d'une thèse de doctorat à l'écriture maîtrisée, s'inspire du célèbre ouvrage de Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Peine et structure sociale. Histoire et théorie critique du régime pénal*, dont